

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Animateur

Informations sur le concours

| | |
|--|-------------------------|
| Publié le : | 06-07-2026 |
| Filière : | Filière socio-éducative |
| Catégorie : | B |
| Type(s) de concours : | Sur épreuves |
| Voie(s) d'accès : | Externe |
| Nombre de postes offerts par l'établissement : | 5 |
| Adresse d'envoi email des candidatures : | |
| Date du concours : | 03-11-2026 |
| A propos du poste : | |

Concevoir, développer, organiser et conduire des projets d'animation visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des enfants et adolescents, en prenant en compte leur environnement.

Créer une dynamique de groupe, afin d'établir une forme de cohésion favorisant l'inclusion.

Créer un lien social où chacun est libre de s'épanouir pleinement.

Informations sur l'établissement

Nom : DEPARTEMENT DU CHER - CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANCE ET FAMILLE

Ville : 18000 Bourges

Pour candidater

Date limite de candidature : 02-10-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 4 du décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière.

Pièces à fournir :

-Lettre de demande d'admission à concourir précisant le concours visé

-Curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi

-Copie des titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire

-Une copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des pays membres de l'Union européenne

- Un extrait n°2 du casier judiciaire effectuée par la collectivité

-Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code service national

-Le cas échéant, un état signalétique des services publics, accompagné de la fiche de poste occupé.

L'inscription au concours ne sera effective qu'après réception dans les délais impartis de ceux-ci. Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

M. le Président du Conseil départemental du Cher

Direction des ressources humaines

Service recrutement, formation, mobilité

1 Place Marcel Plaisant – CS n°30322 - 18023 BOURGES CEDEX